

Image not found or type unknown



## Jours non payé par l'employeur

Par **lila004**, le **06/05/2014** à **12:57**

Bonjour,

J'ai quitté mon lieu de travail dans la journée pour aller voir mon medecin traitant. Celui m'a mis en arrêt pour une semaine . D'après la CPAM mon employeur doit me payer la journée où j'ai quitté mon poste de travail même si je n'ai travaillé que la matinée, mon employeur conteste. Qui a raison?

Cordialement.